

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 25 mars 2026**

**Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; BREGEON Liliane ;
CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE
Alexandre ; DELAHAYE Virginie ; ELMi BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH
Sébastien ; GUENDOUZ Sarah ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ;
MAYOR Sébastien ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; SOURROUILLE
Matthieu ; VERDON Emilie ; VERNAY Martin ; VICIER Christophe ; VIGOUREUX Océane ;
VILLENEUVE Marc ; ZANDVLIET Jean.**

**Excusé : DAVOINE Stéphane (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; GUIMBERTEAU Alexandre
(pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU)**

Secrétaires de Séance : Madame BONNETON Aline et Madame ELMi BARREH Julie

Délibération D2026-14

Objet : Désignation des délégués de la commune au SIAEPA

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-8 lie la durée du mandat des délégués à celle du mandat du conseil municipal qui les a désignés.

Il est rappelé que selon les dispositions de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste [...] dans les organismes extérieurs [...] après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire* ».

Si le nombre de candidatures déposées dépasse le nombre de siège à pourvoir, alors les nominations sont organisées au scrutin secret à la majorité absolue (deux tours), puis le cas échéant à la majorité relative (troisième tour) avec élection acquise au plus âgées en cas d'égalité des suffrages.

Madame le Maire fait appel aux candidatures rappelant que la commune de Fargues Saint Hilaire est représentée au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) par 2 délégués : 1 titulaire ; 1 suppléant.

Madame le Maire fait part de sa candidature au poste de délégué titulaire.

Monsieur Sébastien MAYOR fait part de sa candidature au poste de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir entendu l'exposé des candidatures,

Considérant que le nombre de candidats n'excède pas le nombre de sièges à pourvoir,

Après en avoir délibéré,

POUR	27
CONTRE	00
ABSTENTION	00

DECIDE de désigner :

Madame le Maire au poste de délégué titulaire.

Monsieur Sébastien MAYOR au poste de délégué suppléant.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Florence ALLAIS

